



ECON2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le master offre :

-

ECON2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

La langue d'enseignement de ce programme est l'anglais.

La gestion des admissions est effectuée à l'Université de Namur : voir procédure d'admission [ici](#).

La personne de contact est Madame Pierrette NOEL - pierrette.noel@unamur.be, Tél: ++ 32 81 72 48 23 - Fax: ++ 32 81 72 48 40.

PÉDAGOGIE

Le programme est un programme qui repose sur des cours et séminaires où l'apport des étudiants est intensément sollicité. Par ailleurs, les étudiants sont amenés à devoir faire plusieurs présentations suivies d'interaction avec l'auditoire : présentation de la réalité socio-économique de leur pays d'origine, présentations à plusieurs reprises de l'état d'avancement de leur projet personnel.

Tant dans les cours que dans les séminaires, les étudiants sont fréquemment confrontés à des problématiques qu'ils peuvent mettre en contraste avec celle de leur pays d'origine. La variété des problématiques abordées est assurée par la diversité des expériences des professeurs et en particulier des professeurs invités et par la diversité de l'origine géographique et professionnelle des étudiants participants au programme.

La rédaction d'un projet personnel sur un thème du choix de l'étudiant, le plus souvent en rapport avec un problème d'application dans son pays d'origine amène l'étudiant à apprendre à se documenter, à analyser une situation et à argumenter avec rigueur.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

L'évaluation des étudiants fait appel à diverses méthodes : examens traditionnels oraux ou écrits, remise de travaux de groupe, présentations orales, élaboration d'un projet personnel. Chaque professeur explicite en début de cours quelle sera la méthode adoptée.

La moyenne pondérée est établie selon les poids suivants : 8% pour l'ensemble de la propédeutique, 7% par cours et séminaire, 15% pour le projet personnel.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Le public du programme est essentiellement constitué d'étudiants originaires de pays en voie de développement, dont certains bénéficient d'une bourse CUD, CTB etc.